Compte rendu des délibérations
CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 02 Février 2021

L'an deux mil vingt et un, le deux février à vingt heures, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, et sous la présidence de Madame FIEFFÉ Patricia.

Étaient présents : Mme FIEFFÉ Patricia, Mme DELALANDE Soizic, Mme VAN STEENWINKEL Valérie, Mme MENARD Céline, Mme LE COGUIC Ophélie, Mme HAGHEBAERT Olympe, Mr VAN STEENWINKEL Sébastien.

Étaient absents excusés : Mr BESANÇON Geoffroy, Mr LEBOYER Hugues.

Pouvoirs : Mr BESANÇON Geoffroy en faveur de Mme DELALANDE Soizic,
Mr LEBOYER Hugues en faveur de Mme FIEFFÉ Patricia.

Secrétaire de séance : Mme HAGHEBAERT Olympe

Validation du compte rendu de séance du 15 Décembre 2020

Aucune observation n'étant faite sur le compte rendu de séance du 15 Décembre dernier, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibération 2021-02-02-001 - Ouverture du quart d'investissement 2021

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (dépenses totales, déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18), sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil municipal ».
Cette délibération permettrai le paiement des deux derniers certificats de paiement TP JONES.

Article	Libellé	Montant € TTC
2151	Réseaux de voirie	31 285 €

Après avoir entendu Madame le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents **AUTORISE** Mme le Maire à mandater les dépenses d'investissement du budget principal dans la limite du quart des crédits ouverts en 2020 et **ACCEPTE** de prévoir ces crédits au Budget principal 2021.

Délibération 2021-02-02-002 - Opération de contrôle technique des Points d'Eau Incendie

Suite à l'autorisation donnée en conseil municipal du 15 décembre dernier, nous avons reçu la convention à signer avec le SDIS.

Mairie – 3 Rue des Glycines – 14190 SOIGNOLLES – Permanence le Vendredi de 16 h 30 à 18 h 30
Tel : 02.31.90.56.21 – Email : mairiesoignolles@orange.fr – Site Internet : www.soignolles14.fr

Nous avions délibéré pour les 3 points d'eau naturel (bleu), mais il s'avère que nous avons aussi le poteau d'incendie (rouge). Les mesures qui ont été réalisées par le Syndicat Eaux Sud Calvados dans le cadre du schéma directeur sur les poteaux incendie ne sont pas les tests attendus par le SDIS.
Le tarif unitaire est fixé à : • 50 euros pour un poteau ou une bouche d'incendie (rouge)
• 100 euros pour un point d'eau naturel (bleu)
3 points d'eau Incendie et 1 poteau d'incendie : soit 350 € TTC

Après avoir entendu Madame le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents **AUTORISE** Mme le Maire à signer le devis et la convention auprès du SDIS pour un montant de 350 € TTC.

Délibération 2021-02-02-003 - Nomination de la commission de contrôle pour le REU

La Commission de contrôle pour le Répertoire Electoral Unique doit être révisée, suite au renouvellement du conseil municipal.
La commission de contrôle est composée de trois membres :

- un conseiller municipal de la commune pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle. A défaut de volontaires, le plus jeune conseiller municipal est désigné d'office membre de la commission de contrôle ;
- un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat ;
- un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Aucun conseiller municipal ne peut être membre de la commission de contrôle de la commune s'il en est maire ou adjoint titulaire d'une délégation.

Il est proposé de nommer :

CONSEILLER MUNICIPAL	Mr BESANÇON Geoffroy
SUPPLÉANT CONSEILLER MUNICIPAL	Mme VAN STEENWINKEL Valérie
DÉLÉGUÉ DU PRÉFET	Mr BOUILLARD Pierre
SUPPLÉANT DÉLÉGUÉ DU PRÉFET	Mr MENARD Bruce
DÉLÉGUÉ DU TRIBUNAL	Mr TIENNOT Gilles
SUPPLÉANT DÉLÉGUÉ DU TRIBUNAL	Mr LEMÉNOREL Éric

Après avoir entendu Madame le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents **PROPOSE** de nommer les membres de la commission de contrôle comme ci-dessus.

Délibération 2021-02-02-004 - Choix du mode de communication pour les informations communales

Une enquête a été réalisée début janvier, afin de connaitre le mode de transmission des informations communales souhaité par la population. 38.64 % de réponses, dont 9.09 % veulent un papier.
Résultats de l'enquête : Application Mobile : 25% - Facebook : 13.64% - Mailing : 11.36%
Il est proposé de faire un essai d'un an avec l'application « **IntraMuros** »
Le tarif inclus l'application mobile, le pack communication, l'hébergement et la maintenance.
Le tarif pour les communes de moins de 150 habitants est de 5 € par mois HT.

Mairie – 3 Rue des Glycines – 14190 SOIGNOLLES – Permanence le Vendredi de 16 h 30 à 18 h 30
Tel : 02.31.90.56.21 – Email : mairiesoignolles@orange.fr – Site Internet : www.soignolles14.fr

Après avoir entendu Madame le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents **AUTORISE** Mme le Maire à signer les documents nécessaires pour adhérer à l'application « IntraMuros »

Communication pour la lutte contre le frelon asiatique

Au conseil municipal du 15/12/2020, le conseil municipal a décidé de ne pas signer la convention avec le Conseil Départemental. Le fait de passer par une plateforme, de nommer un référent, d'avoir une liste imposée de prestataires avec des tarifs imposés, ne satisfait pas l'équipe municipale.
Sachant que le budget communal ne permet pas de participer financièrement à cette lutte contre le frelon asiatique, une recherche a été effectuée par Hugues LEBOYER et a permis de trouver un prestataire dont les tarifs proposés, sont corrects et accessibles.
Une communication aux habitants concernant les risques encourus en cas de nid sur une propriété, sera distribuée sur la commune dès que possible.

Questions diverses

Une discussion s'engage concernant les sujets suivants :
- La commune doit être dotée à compter du 01/01/2022, d'un défibrillateur. La CDC propose un prestataire. Prévoir la recherche de prestataires pour obtenir d'autres devis.
- Sécurité Rue des Marronniers et Rue du Tilleul (Rdv avec l'ARD le 16/02/2021)
- Ligne Haute Tension ENEDIS (Rdv le 12/02/2021)
- Restauration Eglise communale (En attente de disponibilité de la DRAC). Le Conseil départemental s'engage à nous aider pour trouver les financements un fois que nous aurons des devis.
- Le Conseil Départemental a répondu à la demande de conseils sur les conditions de conservation, de classement et de communication des archives. Reste des documents à classer. Prévoir une mission d'archiviste avec le CDG14.
- L'adressage (Rdv le 05/02/2021)
- Devis reçus pour les toitures de l'église, de la mairie et de l'abri de bus. Rechercher d'autres couvreurs.
- Parc Eolien.
- Commune nouvelle.
- Débernage : Prévoir des recommandés aux propriétaires.

Informations diverses

- Les élections Départementales et Régionales devraient avoir lieu les 13 et 20 juin 2021.

Vu pour être affiché le 9 février 2021, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Soignolles, le 03 Février 2021
Le Maire, Patricia FIEFFÉ

MAIRIE DE SOIGNOLLES (Calvados)

Mairie – 3 Rue des Glycines – 14190 SOIGNOLLES – Permanence le Vendredi de 16 h 30 à 18 h 30
Tel : 02.31.90.56.21 – Email : mairiesoignolles@orange.fr – Site Internet : www.soignolles14.fr